

El feule DU RUCHEAU

le Journal du Ruisseau

Bilan

Eau et agriculture

Clôture du projet DOSTRADE

Croisière Escaut

Autre côté du Miroir

Journée des élus

Travaux cours d'eau



Le mot du président

Comme chaque année, nous vous proposons de jeter un œil dans le rétroviseur afin de faire le bilan de l'année écoulée.

2014 fut bien rempli pour le Contrat de rivière Escaut-Lys comme vous le découvrirez dans ce document à travers les chiffres, graphiques et compte-rendu des principales actions menées.

Nous avons également tenu à vous présenter un petit condensé des liens qui existent entre l'eau et l'agriculture, notamment des mesures agroenvironnementales qui ne sont pas toujours simples à comprendre. Vous y découvrirez la législation actuelle et à laquelle sont tenus les acteurs de terrain (agriculteur, forestiers, propriétaires, etc.) et les conseillers Natagriwal qui sont là pour les accompagner.

Enfin, nous présentons dans ces quelques pages l'actualité du Contrat de rivière, quelques actions menées ces derniers mois, notamment le projet « De l'Autre Côté du Miroir » qui vient de débuter. Ce projet ambitieux permettra à tout un chacun de plonger à la découverte des milieux aquatiques de la région tout en restant au sec !

Bonne lecture à tous,

Philippe Robert
Président

El feule
DU RUCHEAU
le Journal du Ruisseau

Bilan

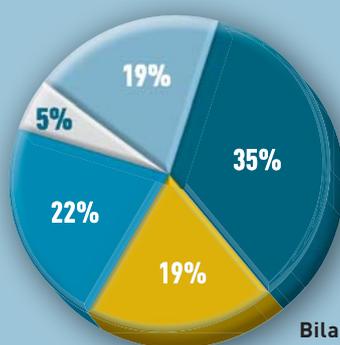
Comme chaque année, nous vous proposons un petit bilan de l'année précédente. Précisons d'emblée que cet article est un condensé du bilan que vous pouvez découvrir plus détaillé sur notre site internet www.crescautlys.be

Notons également qu'il s'agit ici du premier bilan officiel du Contrat de rivière Escaut-Lys. En effet, en mai 2014, le premier Protocole d'Accord a été signé par tous nos partenaires. Ce document reprend les engagements de chacun pour les 3 années suivantes sur les problématiques liées à l'eau. Ce bilan est donc un premier état des lieux des actions qui ont été réalisées ou non, autant par le CREL que par ses partenaires sur l'année 2014. ♦

Bilan des actions prévues au programme d'actions sur 2014 – coûts

En 2014, le Contrat de rivière et ses membres avaient prévu 233 actions en lien avec l'eau sur le sous-bassin Escaut-Lys, conformes aux objectifs du CREL, des Plans de Gestion par bassin hydrographique, de la Directives Cadre Européenne sur l'Eau et de la Directive Européenne Inondation. ♦

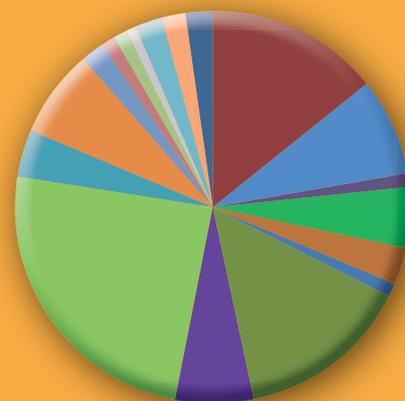
Bilan des actions/projets sur le sous-bassin Escaut-Lys en 2014	
Actions réalisées	85
Actions en cours	47
Actions non réalisées	54
Actions supplémentaires réalisées ou en cours	13
Pas d'informations	47
Total	246



Bilan des actions 2014

Coût des actions

Assainissement	10.827.727,12
Biodiversité	100.000,00
Fonctionnement	150.000,00
Gestion	147.000,00
Information/sensibilisation	2.435,76
Lutte contre les inondations	439.000,00
Tourisme	9.619,50
Transport fluvial	20.200.000,00



Répartition des actions réellement réalisées par thèmes

- Animation (14%)
- Assainissement (8%)
- Baignade (1%)
- Biodiversité (5%)
- Communion (3%)
- Déchet (1%)
- Espèces invasives (17%)
- Fonctionnement (6%)
- Gestion (24%)
- Information/Sensibilisation (4%)
- Lutte contre les inondations (7%)
- Mise en valeurs du patrimoine (2%)
- Pollution (1%)
- Produits phytosanitaires (1%)
- Tourisme (1%)
- Transfrontalier (2%)
- Transport fluvial (2%)
- Agriculture (2%)



Clôture du projet DOSTRADE

Le bureau d'étude JNC International & Prospect a remis son rapport final, alliant diagnostic de la Vallée transfrontalière du Haut-Escaut (Cambrai à Gavere) et vision d'avenir pour la Vallée d'ici 2030.

Les résultats furent présentés lors de la conférence finale du projet, organisée à Avelgem le 19 juin 2014. Cet événement a permis de rassembler plus de 120 acteurs de la Vallée, notamment les politiciens des communes avoisinantes l'Escaut, qui ont, pour la plupart, signé la «Charte

pour le Haut-Escaut». Photos et documents disponibles sur www.dostrade.eu. La conférence de clôture a été un réel succès avec plus de 120 personnes présentes.

Une 3^e visite de la Vallée sur sa partie wallonne a été organisée le 24 avril 2014 pour les partenaires du projet par le Contrat de rivière et la Province de Flandre Occidentale et nous comptons sur le dynamisme engendré durant cette année de travail pour pérenniser la vision d'avenir, intégrée et partagée, pour le Haut-Escaut ! ♦



Animation

Le CREL est énormément demandé pour assurer des stands d'information et d'animation sur des événements divers : foire ou salon, journée nature, etc. En 2014, l'équipe de coordination a donc tenu une quinzaine de stands d'information à la demande de ses partenaires et on estime à près de 2000, le nombre de personnes qui y sont passées.

Par ailleurs, malgré l'absence à proprement parler d'un animateur au sein de la cellule de coordination, un grand nombre d'animations a été réalisé sur l'année dernière. On comptabilise un total de 3829 personnes sensibilisées à la thématique de l'eau par le Contrat de rivière en 2014 . ♦

Revue de presse

Les relations avec la presse ont été assez bonnes en 2014 : on comptabilise une quinzaine de citations dans la presse régionale. Nous pouvons également souligner la présentation de la structure dans l'émission Men @ Work de Classic 21 à une heure de grande écoute, ainsi que la présentation de la plongée en direct dans l'émission Aller-Retour sur Vivacité. Notons par ailleurs que la collaboration avec les éditions de l'Avenir s'est poursuivie via l'édition de 3 feuillets supplémentaires concernant les activités des partenaires du CR Dendre et Escaut-Lys. ♦



Formation

Toute l'année, le CREL a proposé des formations à ses membres et aux acteurs locaux.

Deux journées de formation sur la reconnaissance et la gestion des espèces invasives.

La première a été organisée pour les agents des services techniques et espaces verts de la commune d'Antoing. Une matinée théorique et un après-midi découverte sur le terrain afin de pratiquer les techniques de lutte. Elle a concerné 14 agents.

La deuxième, pour les membres et partenaires du CREL, a réuni 7 participants.

Une journée de formation sur l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé). Cette formation s'est déroulée à la Fontaine Bleue à Mouscron avec les membres du CREL (9 participants). Elle a permis aux personnes de se familiariser avec cet indicateur de la qualité biologique du cours d'eau et de le mettre en pratique.

Une journée de formation sur l'entretien de la ripisylve et les petits aménagements de cours d'eau. Cette formation est destinée aux acteurs locaux, gestionnaires de cours d'eau, contrats de rivière... Elle a réuni 15 participants. ♦



Eau et agriculture

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les exploitations agricoles européennes qui bénéficient d'aides devront respecter des pratiques agricoles bénéfiques au climat et à l'environnement. Le respect de ces pratiques, qui renforcent la « conditionnalité » actuelle, conditionne 30% du montant des aides directes perçues par les agriculteurs. C'est le volet « vert »

de la nouvelle Politique Agricole Commune PAC 2014-2020) qui a décidé de renforcer l'intégration de l'environnement à son système de soutien ; appelé « Verdissement ».

Nous faisons ici un petit point des dernières mesures qui concernent plus spécifiquement la protection des eaux de surfaces en Wallonie pour 2015. ♦

Les Obligations de l'Europe (conditionnalités) et de la Wallonie

Bande tampon le long des cours d'eau

Pas de fertilisation ni de pulvérisation à 6 mètres des cours d'eau classés (obligatoire). Par cours d'eau, on entend les voies navigables ainsi que les cours d'eau non navigables classés en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e catégorie, en vertu de la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables. Cette mesure est une obligation (condition) de l'Europe pour pouvoir bénéficier des aides.

La bande tampon ne doit pas nécessairement être enherbée. Si elle est cultivée, il faut alors respecter une distance de 70 cm avec le point le plus haut de la berge du cours d'eau.

Si la bande est enherbée, il n'y a pas de contrainte particulière sur sa gestion.

Interdiction d'accès du bétail au cours d'eau

Depuis le 17 octobre dernier, un Arrêté du Gouvernement wallon impose l'installation de clôtures empêchant l'accès du bétail aux cours d'eau :

- à partir du 31 mars 2014, le long des cours d'eau non navigables classés et non classés situés en zone de baignade ou à l'amont des zones de baignade (= zones « prioritaires ») ;
- à partir du 31 décembre 2014, le long des cours d'eau non navigables classés situés dans les Sites Natura 2000 et dans les 36 masses d'eau « à risque d'eutrophisation » ;
- Par ailleurs, l'accès du bétail continue à rester interdit le long des cours d'eau dans toutes les communes qui

n'avaient pas demandé la dérogation lors de l'AR du 5 août 1970.

Le texte prévoit la possibilité d'étendre cette obligation à d'autres zones jugées sensibles.

La nouvelle législation prévoit aussi **des demandes de dérogations**, à soumettre à l'avis du DNF. Les demandes seront recevables pour les terres faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité

Utilisation des pesticides

À partir de ce 1^{er} juin 2015, de nouvelles dispositions réglementaires, en lien avec les pesticides, entrent en vigueur, notamment :

- l'interdiction de prélever directement de l'eau dans un cours d'eau, un étang ou dans toute eau de surface ou souterraine, pour effectuer le remplissage de la cuve et le mélange ou la dilution de produits phytopharmaceutiques (PPP) ;
- le fond de cuve résiduel (après désamorçage des pompes), qui a été dilué selon les prescriptions ci-dessus, peut être appliqué soit sur un sol recouvert d'une végétation herbacée soit une aire étanche équipée d'un système empêchant toute infiltration dans le sol et permettant le drainage des eaux de ruissellement contaminées par les PPP vers une installation de traitement adéquate (ex. phytobac, biofiltre,...).

Plus d'information sur : <http://agriculture.wallonie.be> ♦



Vous conseiller, c'est notre nature

Natagriwal est une association sans but lucratif (asbl) dont la principale mission est d'informer, conseiller et encadrer les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics ou privés dans la mise en œuvre du programme agroenvironnemental et du réseau écologique européen Natura 2000. Natagriwal regroupe les conseillers en agroenvironnement (ou « conseillers MAE ») et les « conseillers Natura 2000 » dans une seule et même structure financée par la Wallonie. Ils sont répartis à travers la Région wallonne pour une meilleure proximité avec les acteurs du monde rural. Plus d'information sur www.natagriwal.be



Le programme agro environnemental

Le programme agroenvironnemental consiste à mettre en place des pratiques (ou « méthodes ») favorables à la **protection de l'environnement** (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au **maintien des paysages** en zone agricole.

Les agriculteurs engagés de manière **volontaire** dans ce programme bénéficient d'une **aide financière** (ou « rémunération ») pour couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en œuvre de ces méthodes qui contribuent au développement d'une agriculture durable.

Certaines MAE ont un impact plus global et contribuent à la diminution du réchauffement climatique. Dans ce cadre, l'Europe parle maintenant de « **méthodes agro-environnementales et climatiques** » (ou MAEC).

Principe de base du programme :

- Engagement **au-delà des « bonnes pratiques agricoles » (BPA) usuelles** ;
- Démarche à caractère **volontaire** pour un engagement de **5 ans** ;
- Certains cumuls avec d'autres aides sont autorisés (N2000, Bio) ;
- **Méthodes de base** accessibles à tous les agriculteurs et sur l'ensemble du territoire wallon ;
- **Méthodes ciblées** seulement accessibles sur **avis d'expert** délivré par un conseiller de Natagriwal.

Quelques chiffres

En 2012, 8 621 agriculteurs étaient engagés dans le programme, soit un taux de participation de **56 %**. Le « **top 5** » des méthodes les plus fréquemment utilisées (en nb de producteurs) sont (1) les haies; (2) le couvert hivernal (une méthode qui n'est plus d'application dans le programme actuel); (3) les arbres et arbustes; (4) les prairies naturelles et (5) les tournières.

Exemple de MAE favorable à la protection des eaux de surface – Tournière enherbée pérenne de 12 mètres (MAE tournière) incitatif

L'agriculteur s'engageant dans la MAE « tournière enherbée » doit respecter un cahier des charges précis :

- Pas de fertilisant, pas d'amendement et pas de phyto (seuls sont autorisés les traitements localisés contre les chardons et rumex).
- Fauche avec exportation entre le 16 juillet et le 30 septembre en veillant à maintenir une bande refuge de 2 mètres.
- Aucun dépôt sur la tournière enherbée.
- Pas accessible à des véhicules motorisés à des fins de loisirs.

Rémunération annuelle : 900€/ha

Cette MAE est compatible avec la bande tampon obligatoire le long des eaux de surfaces. ♦

La Mae mare

L'agriculteur s'engageant dans la MAE « mare » doit respecter un cahier des charges précis :

Mare :

- Etendue d'eau dormante de minimum 25m² du 1^{er} novembre au 31 mai inclus.
- Pas de phyto à moins de 12 mètres de la mare.
- Périmètre clôturé en cas de pâturage avec zone d'abreuvement de max 25% du périmètre.

Rémunération annuelle: 100€/mare

Attention, les mesures présentées ici étaient valables en 2014 et sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter votre conseiller Natagriwal.. ♦



Appel à Projets

Cette année encore, le Contrat de rivière Escaut-Lys va accompagner les structures ou personnes désireuses de recevoir un petit « coup de main » dans leur projet lié à l'eau. L'appel à projets « Eau » du CREL est officiellement ouvert.

Dans un projet, il manque parfois un petit quelque chose, que ce soit du budget, du matériel ou simplement un accompagnement. Pour pallier ce problème que beaucoup rencontrent, le Contrat de rivière débloque chaque année une enveloppe de 5000€, mais offre également du temps pour la mise en œuvre et l'accompagnement.

Concrètement, les personnes ou structures en recherche d'un accompagnement peuvent présenter un projet au CREL. Le projet peut être soutenu jusqu'à 1000€. Les conditions sont simples : le projet doit avoir un lien clair avec l'eau ; doit rencontrer les objectifs du Contrat de rivière ; doit se concrétiser entre le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2016 ; enfin, l'aide financière demandée ne peut pas dépasser 80% du budget total du projet.

L'appel à projets du Contrat de rivière a permis à différents types d'idées d'aboutir : la fête du Gambrai à Chercq et Vaulx, le creusement de mares, la réhabilitation de zones humides, animations pédagogiques, etc. ♦

Croisière Escaut



Le deux avril dernier, le CREL et Escaut Sans Frontière organisaient ensemble une croisière sur l'Escaut. Ce moment convivial avait pour but de faire se rencontrer les personnes et structures de France, Wallonie et Flandre désireuses de se lancer dans des projets européens.

Au total, une septantaine de personnes s'est déplacée pour partir à la découverte de l'Escaut d'Antoing à Oudenarde, mais également à la découverte de structures avec lesquelles travailler au-delà des frontières nationales ou régionales.

La croisière s'est déroulée en alternant des moments d'explications sur le pont par différents intervenants (SPW-Voies hydrauliques, Communes, contrat de rivière, Port autonome du centre et de l'Ouest, la Province de Flandre Orientale, etc.) et des moments d'échanges plus ou moins formels entre les participants.

De nombreuses personnes présentes ont souhaité que l'on renouvelle ce type de journée de rencontre et d'échange entre les acteurs locaux. ♦



Autre côté du Miroir

A l'occasion de la signature du Protocole d'Accord 2014-2016 en mai 2014, nous avons organisé la projection d'une plongée en direct dans la carrière de l'Orient. Cette plongée était entrecoupée de capsules vidéo filmées dans différents milieux aquatiques du territoire : carrière de l'Orient, carrière de Barge et le Petit-Large d'Antoing. Pour ce faire nous avons travaillé avec le photographe plongeur Jean-Christophe Grignard.

Rapidement après l'événement, l'envie d'aller plus loin s'est fait ressentir. Nous avons continué à voir les principaux protagonistes du projet pour envisager une suite. C'est en octobre 2014 qu'une possibilité s'est dégagée : un subside du Fond Claire et Michel Lemay (géré par la Fondation Roi Baudouin) nous a été accordé et nous permettra de passer à la vitesse supérieure avec une ambition accrue !

Concrètement, le projet a pour objectif d'éditer un livre photo, de monter une exposition et de réaliser des vidéos sur les milieux aquatiques de la région. Ces différents supports permettront par ailleurs des animations pédagogiques de qualité. Afin de récolter un maximum d'images, nous travaillons directement avec un groupe de plongeurs désireux de découvrir, de photographier et de filmer de nouveaux milieux aquatiques. En contrepartie, nous leur offrons une formation à la photographie sous-marine par Jean-Christophe Grignard. Précisons également que le subside a permis l'achat de matériel expert pour la photographie et la vidéo aquatique.

La finalité du projet est simple : montrer au grand public la diversité qui règne dans les milieux aquatiques de la région. On ne voit pas toujours ce qu'il se passe sous l'eau, nous offrons un voyage «de l'autre côté du miroir» ... ♦

Les journées Wallonnes de l'eau 2015

Comme chaque année à la même période, le CREL a coordonné et organisé les Journées Wallonnes de l'Eau. L'édition 2014 a proposé 18 activités au grand public ou au public scolaire. Certaines ont rencontré un succès plus vif que d'autres, mais on comptabilise un total de 798 personnes qui ont participé à une ou plusieurs activités, dont 205 enfants. ♦



Journée des élus

Le 16 juin, nous organisons une journée à destination des élus communaux. Cet événement avait pour but de présenter la législation sur la gestion des cours d'eau, ses perspectives d'évolutions et de faire le point sur les cours d'eau de notre sous-bassin.

En effet, avec la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) et dernièrement de la Directive Inondation (2007/60/CE), les gestionnaires de cours d'eau se devaient d'intégrer dans leurs gestions de nouvelles obligations et de nouveaux concepts comme l'écologie et l'hydromorphologie. Les communes étant gestionnaires des cours d'eau de troisième catégorie elles doivent aussi prendre en compte ces aspects et les mesures des plans de gestion par bassin hydrographique dans leur gestion.

Le contrat de rivière est un outil porté par les communes qui peut les aider et les accompagner dans la mise en œuvre de ces nouvelles directives et de leurs exigences. Cette matinée a aussi été l'occasion d'évoquer le rôle de notre asbl et les collaborations possibles avec les services communaux. Dès le mois de septembre, le CREL prendra contact avec toutes les communes de son sous-bassin pour organiser des rencontres avec les différents services qui peuvent être concernés par l'Eau (Travaux, urbanisme, Environnement...)

M. Philippe Robert, Président du CREL, et les membres de la cellule de coordination tiennent à remercier les Bourgmestres, Échevins et les membres du personnel communal qui ont participé à cette matinée.

La réalisation du nouveau programme d'action en 2016 sera l'occasion d'organiser une nouvelle rencontre. ♦

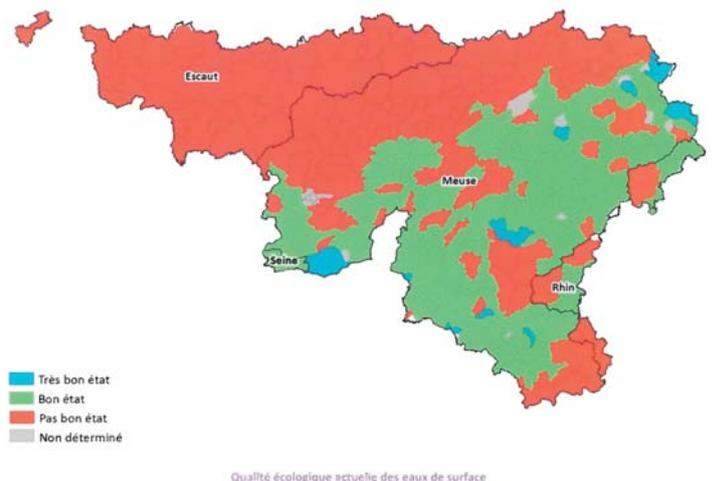
Enquête publique

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondation, une enquête publique est menée par la Wallonie jusqu'au 8 janvier 2016 ! La population est invitée à donner son avis sur les deux plans de gestion qui en découlent

Le premier est le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). il expose les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en ce compris la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation.

Le second présente les deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2). Ils fixent pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre.

Les documents sont consultables dans votre commune, au Contrat de rivière Escaut-Lys (Rue Saint-Martin, 58 à Tournai) ou sur le site internet : <http://environnement.wallonie.be/enquete-eau> ♦



Les stages d'été

Comme le Contrat de rivière ne dispose pas d'un animateur à proprement parler dans sa cellule de coordination, c'est à travers ses partenaires qu'il assure une mission d'information et d'animation.

Ainsi, le CREL coorganise deux stages pour partir à la découverte de l'eau cet été avec deux structures partenaires.

La première, le Parc naturel du Pays des Collines, propose un stage Rand'Eau aux jeunes de 13 à 16 ans du 13 au 17 juillet. Avec un camp de base établi dans les bassins de Frasnés,

les participants vivront toute une série d'aventures et d'activités en lien avec l'eau, les bassins et les cours d'eau de l'entité frasnoise.

La Maison de Léaucourt, quant à elle organise durant le mois d'août un stage à destination des enfants de 5 à 8 ans qui expérimenteront et joueront sur la thématique aquatiques : chasse aux petits animaux, visite d'écluse, balade le long de l'Escaut, etc.

À l'avenir le Contrat de rivière souhaiterait développer ce genre de partenariats et d'activités sur son territoire.

Les inscriptions se font directement auprès de la Maison de Léaucourt ou du Parc naturel. ♦

Travaux cours d'eau



Mise en place d'un seuil de fond sur l'Esperlion afin de limiter l'enfoncement du lit / Avant et après



Renforcement de berge sur l'Esperlion

Renforcement de berges en techniques mixtes (végétale/minérale) sur l'Espierre Blanche



Suppression d'un pont sur l'Espierre Blanche / Avant et après



Remplacement d'une grille sur la Verne de Basècles à Péruwelz / Avant et après



Contrat de rivière Escaut-Lys

58, Rue Saint-Martin • 7500 Tournai - Belgique

Tél : +32 (0) 69 44 45 61

www.crescautlys.be



Franck MINETTE coordinateur :
coordinateur@crescautlys.be

Louis BRENNET chargé de communication :
communication@crescautlys.be

L'ASBL Contrat de Rivière est soutenue par le SPW, la Province de Hainaut, les communes d'Antoing, Belœil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warнетon, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.